

## [La Ville de Péronne recherche des signaleurs bénévoles pour la course cycliste À Travers les Hauts-de-France](#)

---

Le samedi 13 septembre prochain, la Ville de Péronne aura la chance d'accueillir le départ de la course cycliste 100% féminine « A Travers les Hauts de France ».

Inscrite au calendrier international en catégorie Elite Femmes, cette course réunit chaque année plus de 20 équipes internationales de très haut niveau. Précédé de la caravane publicitaire et fort de plus de 120 coureuses, le peloton s'élancera de Péronne pour rejoindre Arleux-en-Gohelle, soit une course de 130 km.

---

---

Afin de mener à bien l'organisation de cette manifestation sportive, nous recherchons 71 signaleurs bénévoles. Les signaleurs **devront obligatoirement être majeurs et titulaires d'un permis B valide**. Vous êtes disponible et vous souhaitez contribuer à la réussite de cette journée sportive ? N'hésitez pas à vous inscrire en complétant le formulaire ci-dessous.

La fonction de signaleur n'est pas rémunérée, elle est basée sur le bénévolat.

---

Champs obligatoires

Nom

Prénom

Date de naissance

Numéro de permis

Adresse postale complète

Merci d'indiquer votre code postale et votre commune

Téléphone

Email

Envoyer le  
formulaire

---

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires à la gestion de votre demande par notre Structure qui est responsable du traitement de vos données personnelles collectées. Vos données personnelles reçues sont conservées par notre Structure pendant toute la durée nécessaire au traitement de votre demande ou bien pour une durée de 3 mois maximum à compter du dernier contact. Dans la limite de leurs attributions respectives, sont destinataires de tout ou partie des données les services et représentants de notre Structure en charge des réponses aux demandes émises via ce formulaire. Aucun transfert de vos données hors de l'Union européenne n'est réalisé. Les données collectées par la Ville de PERONNE sont utilisées exclusivement pour sa communication, son fonctionnement interne, par ses services destinés aux usagers et ne sont en aucun cas transmises à des tiers sans accord, et sont dans la plupart des cas rendues obligatoires pour le bon traitement des dossiers.

Dans le cadre de la conformité au règlement général Européen sur la protection des données (RGPD) du 25 Mai 2018 sur le traitement des données à caractère personnel, la Ville de PERONNE met à votre disposition cette adresse mail [rgpd@ville-peronne \[dot\] fr](mailto:rgpd@ville-peronne.fr) pour toutes questions relatives à la collecte, au traitement, à la rectification, à la suppression et au stockage de vos données. Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation de vos données, ou bien vous opposer à leur traitement, en contactant le Délégué à la Protection des Données de notre structure :

- Par voie électronique à l'adresse : [rgpd@ville-peronne \[dot\] fr](mailto:rgpd@ville-peronne.fr);

- Par voie postale à l'attention du Délégué à la Protection des Données et à l'adresse suivante :  
Place Louis Daudré, 80200 Péronne.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.